

**Délibération n°02.05**

Effectif légal du conseil  
communautaire :  
60

Nombre de conseillers  
en exercice :  
60

Nombre de conseillers  
présents ou représentés :  
60

Nombre de votants :  
60

Date de convocation :  
9 septembre 2020

Date d'affichage du  
compte-rendu :  
23 septembre 2020

**Objet : Élection des délégués et  
représentants de la  
communauté d'agglomération  
Riom Limagne et Volcans dans  
les syndicats intercommunaux  
et organismes divers :**

**Syndicat Intercommunal  
d'Assainissement Morge et  
Chambron**

**L'AN deux mille vingt le mardi 15 septembre**, le conseil communautaire, convoqué le 9 septembre 2020 s'est réuni à Riom, Salle Dumoulin, à 19 heures, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

**PRESENTS**

Mme ABELARD Nathalie, M BARBECOT Jacques, M BEAURE Nicolas, M BELDA José, Mme BERTHELEMY Hélène, M BIGAY Bertrand, M BONNICHON Frédéric, M BOUCHET Boris, M BRAULT Charles, Mme CACERES Marie, M CARTAILLER Philippe, M CAZE Alain, M CHANSARD Gérard, M CHASSAGNE Eugène, M CHAUVIN Lionel, M DE ABREU Jérôme, M DEAT Alain, M DERSIGNY Eric, M DESMARETS Pierre, M DUBOIS Gérard, M DUCHÉ Dominique, Mme DUPONT Laurence, M GAILLARD Philippe, M GAUTHIER Patrice, M GRENET Roland, M HEBRARD Jean-Pierre, M IMBERT Didier, M JEAN Daniel, Mme LAFARGE Anne-Catherine, M MAGNET Patrice, M MAGNOUX André, Mme MARTINHO Corinne, M MELIS Christian, M MESSEANT Jean-François, M MICHEL Didier, Mme MOURNIAC-GILORMINI Virginie, Mme PARRAIN Karine, M PECOUL Pierre, Mme PERRETON Régine, Mme PIRES-BEAUNE Christine, M RAYMOND Vincent, M RAYNAUD Jean-Louis, M REGNOUX Marc, M ROUGEYRON Denis, Mme ROUSSEL Sandrine, Mme VAUGIEN Evelyne, M VERMOREL Pierrick, Mme VEYLAND Anne, M VILLAFRANCA Grégory, **titulaires.**

**ABSENTS EXCUSÉS :**

**Absents représentés ou suppléés :**

- M AGBESSI Eric *a donné pouvoir* à M DUBOIS Gérard,
- M AYRAL Jean-Paul *a donné pouvoir* à M MELIS Christian,
- M BOISSET Jean-Pierre *a donné pouvoir* à Mme MOURNIAC-GILORMINI Virginie,
- M CHASSAING Pierre *a donné pouvoir* à M PECOUL Pierre,
- Mme DE MARCHI Véronique *a donné pouvoir* à Mme VAUGIEN Evelyne,
- M GRENET Daniel *a donné pouvoir* à M VERMOREL Pierrick,
- Mme GRENET Michèle *a donné pouvoir* à Mme BERTHELEMY Hélène,
- Mme HOARAU Catherine *a donné pouvoir* à Mme ABELARD Nathalie,
- Mme PANIAGUA Murielle *a donné pouvoir* à M REGNOUX Marc,
- M THEVENOT Laurent *a donné pouvoir* à Mme DUPONT Laurence,
- M WEINMEISTER Nicolas *a donné pouvoir* à M BEAURE Nicolas.

< > < > < > < > < >

**Secrétaire de Séance : M BEAURE Nicolas**

**Rapport n°02.05 – Élection des délégués et représentants de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans dans les syndicats intercommunaux et organismes divers :**

**Syndicat Intercommunal d'Assainissement Morge et Chambaron**

Vu l'arrêté préfectoral n°18-02032 du 13 décembre 2018 portant statuts de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans,  
Vu les statuts en vigueur du syndicat intercommunal d'assainissement Morge et Chambaron qui prévoient que RLV est représentée par :  
- 10 délégués titulaires, (2 délégués titulaires par commune d'origine),  
- 5 délégués suppléants, (1 délégué suppléant par commune d'origine),  
Vu la délibération n°20200723.12.13 du conseil communautaire réuni le 23 juillet 2020,

Considérant que la communauté d'agglomération RLV s'est substituée au sein du Syndicat Intercommunal d'Assainissement Morge et Chambaron au 1<sup>er</sup> janvier 2020 à cinq communes Chambaron sur Morge, Le Cheix sur Morge, Varennes sur Morge, Les Martres sur Morge, Châtel Guyon (Les Grosliers),  
Considérant la demande de la commune de Varennes sur Morge,

**Le conseil communautaire sur proposition du Président et à l'unanimité, désigne les délégués suivants auprès du syndicat intercommunal d'assainissement Morge et Chambaron :**

<b>Communes</b>	<b>10 Titulaires</b>	<b>5 Suppléants</b>
Chambaron sur Morge	- Daniel LABBE - Patrice LAFAYE	- Alain ROCHE
Le Cheix sur Morge	- Bertrand BIGAY - Lionel DESSENDIER	- Evelyne PARRY
Varennes sur Morge	- Julien SALGUES - Didier MICHEL	- Hervé LE CLANCHE
Les Martres sur Morge	- Eugène CHASSAGNE - Luis CRESPO	- Joël COTTE
Châtel Guyon	- Gilles DOLAT - Cédric BIONNIER	- Nathalie ABELARD

**Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.**

**Pour extrait conforme.  
A Riom, le 16 septembre 2020**

**Le Président**

**Frédéric BONNICHON**



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre et qu'un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. (Articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative et L.231-4 du Code des Relations entre le Public et l'Administration).*

Accusé de réception en préfecture  
063-200070753-20200915-  
DEL202009150205-DE  
Date de télétransmission : 23/09/2020  
Date de réception préfecture : 23/09/2020